

**Séance du 2 octobre 1998**



**Communication  
de Mademoiselle Marie-Claire MANGIN**



**Histoire de la Bibliothèque royale de Nancy**

Selon les principes du Despotisme éclairé, la création d'une bibliothèque publique était recommandée aux souverains soucieux de contribuer au progrès moral de leurs sujets. En homme pénétré de son devoir de prince et de chrétien, Stanislas Leszczyński, Roi de Pologne en exil, décida de consacrer les trente ans qu'il passa à la tête des duchés de Lorraine et de Bar au bien-être de ces "ouailles" étrangères que le Destin lui avait attribuées. La plupart des bâtiments construits sous son règne sont encore debout. Par contre, ses nombreuses fondations ont disparu soit à son décès en 1766, soit avec les bouleversements entraînés par la Révolution française. En 1950, la Lorraine célébrait avec faste le Bicentenaire des deux seules œuvres à avoir survécu: l'Académie et la bibliothèque publique. Il est temps aujourd'hui de songer à préparer pour l'An Deux Mille le deux cent cinquantième anniversaire de l'Edit du 28 Décembre 1750.

A quelle époque Stanislas a-t-il formé le projet de créer une bibliothèque publique? Peut-être très tôt: il a pu visiter des établissements de ce genre soit en Pologne, soit en Europe centrale. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques publiques étaient rares, mais il y en avait, et Stanislas a pu en connaître quelques-unes. Quand il vivait à Wissembourg, il a pu entendre parler de la bibliothèque humaniste de Beatus Rhenanus à Sélestat, fondée vers 1430. Il a fréquemment traversé l'Est de la France. A-t-il un jour fait étape à Troyes, dont la bibliothèque

remontait au don de livres fait par un professeur de Sorbonne en 1651 ? Un évêque de Troyes nommé Mathias Poncet de La Rivière (1707-1780), fréquentait vers 1750 la Cour de Lunéville. Il est nommé Censeur honoraire ... et a rédigé lui-même une “ *Instruction particulière sur ce que doivent observer les Censeurs par nous établis en conséquence de notre Édit du 28<sup>e</sup> jour de Décembre 1750* ”. Ce texte est daté du 16 Janvier 1751. Selon les apparences, l'Évêque de Troyes a participé activement à la réalisation des projets de Stanislas. Il est probable qu'il l'a également conseillé. Il a pu aussi informer le Roi sur la bibliothèque de Troyes. En 1750, il portait le titre de “ *Maître de la Chapelle du Roi de Pologne* ”, ce qui suppose un rôle officiel à la Cour de Lunéville. Il a prononcé un des discours d'ouverture de la bibliothèque.

Une fois à Versailles, Stanislas a probablement lu une description des bibliothèques de Paris publiée en 1721-1722 par le Suédois Georges Wallin. La Bibliothèque royale était déjà très importante, avec un personnel nombreux et un budget de 69.000 £ en 1770. Ce devait être un idéal inaccessible. Mais il y avait des bibliothèques religieuses ouvertes au public, en particulier celle de l'Abbaye Saint Germain des Prés, (qui reçut la visite du Roi Louis XV en 1764 et celle du futur Gustave III de Suède en 1771), et celle de l'abbaye de Saint Victor, accessible aux savants dès le XVI<sup>e</sup> siècle, et qui recevait en 1684 plus de cent personnes par jour. Enfin, l'ancien Roi de Pologne était l'ami de Montesquieu, qui a participé activement à la création d'une bibliothèque par l'Académie de Bordeaux en 1736. Il y avait donc des précédents.

Le journal du Lieutenant de Police Durival<sup>1</sup> permet de suivre les préliminaires de la création de la Bibliothèque royale de Nancy, à l'automne de l'année 1750. Le libraire Antoine de Nancy publie en Septembre une sorte de déclaration d'intention du Roi philosophe, un “ *Discours dans lequel on fait voir que le vrai bonheur consiste à faire des heureux* ”<sup>2</sup> Comme de coutume, le texte du roi a été retouché par un “ *teinturier* ”, en l'occurrence M. de Solignac. [ Il s'agit de Pierre-Joseph de La Pimpie, chevalier de Solignac, qui devait jouer un rôle essentiel dans la fondation de l'Académie et de sa bibliothèque. Ce méridional, né à Montpellier en 1684, avait connu Stanislas en Pologne où il occupait un poste diplomatique en 1733. Dès son arrivée en Lorraine, le roi lui offrit la charge de Secrétaire du Cabinet de des Commandements. Il est resté l'un des conseillers les mieux écoutés et les plus fidèles du souverain en exil ]<sup>3</sup>. Stanislas quitte Versailles le 4 Octobre 1750 pour arriver à Lunéville le 12. Il vient de créer par la déclaration du 20 Juillet 1750 une Chambre des consultations qui fonctionne grâce à une rente de 10.000 £ sur un capital de 200.000 £ remis le 1<sup>er</sup> Juillet au Garde du Trésor royal. Au 8 Novembre 1750, une note de Durival précise ce qui suit:

*“ Girardet fit ici pendant le mois d'octobre un grand tableau qui doit être placé dans la Salle de la Chambre des Consultations fondée par le Roy de P. Il représente ce Prince assis, et devant lui M. de la Galaizière lui présentant l'édit d'établissement de la Chambre. Dans le fond d'une niche, la Justice avec ses attributs ”.*

*“ Le Roy de P. a retouché son portrait et celui de .M. de la Gal. Ce dernier est fort ressemblant. J'ai acheté l'original à mi-corps sur lequel M. de la Gal. a été peint dans le grand tableau ”*

A une date inconnue, le tableau a été modifié, et le nom de la Chambre des Consultations a été effacé et remplacé par celui de la Bibliothèque publique. Longtemps placé dans le Cabinet du Conservateur, il a été relégué dans le vestibule de l'aile gauche avant d'être accroché à la demande de M.Vaucel sur le mur de la Salle de l'Académie où il se trouve aujourd'hui, fraîchement restauré.

A partir de novembre, le projet d'une bibliothèque étroitement liée à la création d'une académie se trouve mentionné plusieurs fois:

*“ Au commencement de ce mois de novembre, le Roy de P. a fait partir M. de Solignac avec une instruction dattée du 5. et signée de S.M. pour consulter Mrs de Réaumur, de La Condamine, de Sainte Palaye et Tercier, et les prier de se charger d'adjuger les prix qu'elle vouloit fonder en faveur des Lorrains, au lieu d'une académie qui avoit été d'abord proposée et qui n'étoit point du goût de M. de La G. Le Roy de Pologne vouloit y employer 200.000 £. Il revient au projet d'une Bibliothèque publique à Nancy. M. de La G. a proposé de la placer aux Jacobins, et ensuite à l'abbaye de S.Léopold. M. de Solignac lui aiant parlé en faveur d'une académie, il répondit (comme il avoit déjà fait il y a 13 ans) qu'il y avoit déjà trop de professeurs en langue normande. M. de Réaumur étoit d'avis d'une académie. M. de La Condamine au contraire. Et M. de Solignac est revenu sans rien faire ”.*

Les instructions du Roi Stanislas à M. de Solignac sont connues grâce à un manuscrit conservé aux Archives municipales de Nancy, dans le dossier DD 33, et édité par l'archiviste Henri Lepage dans «les Archives de Nancy» tome III p. 88-90. C'est le *“ Mémoire au sieur chevalier de Solignac, secrétaire de mes commandemens, pour conférer avec les quatre membres des Académies des Sciences et Belles-Lettres de Paris cy-dessous nommés ”* Le Roi ne s'adresse pas aux Académies assemblées, mais à quatre membres en qui il a une entière confiance, pour obtenir leur avis avant *“ une dernière résolution sur l'exécution de [son] idée ”.*

*“ Ce dessein est de faire fleurir les sciences et les belles lettres en Lorraine, ayant reconnu le goût que cette nation a pour elles, et les progrès qu'elle pourroit y faire si on l'excitoit par une noble émulation, si on l'y pouvoit par quelque attrait, et qu'elle eût à espérer quelque fruit de son travail ”*

*“ Dans cette vue, plusieurs ont désiré d’avoir, à l’exemple d’autres villes de France, une Académie érigée à Nancy. Ce projet, quoique louable, me répugne, je l’avoue. Il ne peut qu’être défectueux dans une ville de province; et comme je ne connois rien de plus parfait que les deux Académies de Paris, je voudrois qu’elles regardassent la Lorraine comme leur département plutôt que comme leur rivale, et que la Lorraine pût puiser de cette source les sciences, espérant, de cette sorte, les voir bientôt répandues sur des génies capables de les cultiver ”*

Stanislas prie donc les deux Académies de Paris de proposer chacune trois sujets par an et de décerner six prix, d’une valeur de mille francs au cours de France, réservés aux seuls Lorrains.

*“ Dans l’espérance qu’une bibliothèque publique à Nancy pourra beaucoup servir à former les sujets, on va incessamment en créer une, avec une rente de trois mille livres tous les ans pour l’achat des livres dont on ne cessera de l’augmenter. A Lunéville, ce 5 Novembre 1750 ”*

On constate donc qu’à cette date, le roi hésite à créer une rivale à l’Académie française, mais pense déjà fermement à fonder une bibliothèque.

Le 7 décembre 1750, Durival poursuit *“ L’abbé de S. Léopold, le Prieur de Flavigny, et autres Bénédictins étoient venus à La Malgrange saluer le Roy et lui parler de la Bibliothèque que S.M.P. vouloit fonder dans leur maison de Nancy. Mais S.M. avoit déjà changé de sentiment. Il a été question depuis de placer cette Bibliothèque dans la Salle des Cerfs près de l’Intendance. Je ne sai ce que tout cela deviendra ”*.

Dès le lendemain, il est question de l’Académie de Nancy, mais sous un autre nom plus discret: *“ M. de Tressan ... m’a fait voir aussi un beau discours fait pour le Roy de P. à l’occasion d’une société littéraire qu’il vouloit fonder à Nancy ”* Ce discours sera prononcé seulement le 3 Février 1751<sup>4</sup> mais il est évident que les deux projets sont étroitement liés dans l’esprit du roi et de ses conseillers.

Le 10 Décembre 1750, dans une lettre à M. de Machault, Durival en arrive au budget du futur établissement:

*“ Vous connoissez par nombre de traits le goût du Roy de P. à employer l’excédent de sa dépense annuelle en établiss. avantageux à ses sujets. S.M.P. dans le même esprit voudroit aujourd’hui faire usage d’une somme d’environ 200.000 £ pour l’accroiss. des progrès des sciences, belles-lettres et arts dans ses Etats... Elle me charge... de vous demander si en remettant cette somme au Roy elle peut espérer qu’il voudra bien en constituer la rente au denier 20, exempte du 20<sup>e</sup> attendu sa destination, comme il l’a fait à l’égard de nombre d’autres fondations de rentes de S.M. ”*

Le 14 Décembre le Roi de P. “ *me parle beaucoup de l'établissement de la Bibliothèque publique* ”

C'est à cette époque que Stanislas dut rédiger de sa main le projet d'un édit “ *du 1er Janvier 1751* ” où il prévoit “ *institution d'une bibliothèque publique à l'Intendance* ” Il souhaite “ *exprimer ... l'intention de l'établissement d'une Bibliothèque publique pour donner les moyens à tout le monde de cultiver ses talents dans telle science et tel art qu'on voudra travailler* ”.

Le texte est conservé dans le recueil des “ *Ouvrages manuscrits du feu roi de Pologne Stanislas I<sup>o</sup>... remis à la Bibliothèque publique par M. le chevalier de Solignac... le 23 Avril 1767<sup>5</sup>* ”.

Ce manuscrit est actuellement présenté à l'exposition “ *Trésors des Bibliothèques de Lorraine* ”, à Bar le Duc ou à Metz. Le projet est solide et réfléchi. Il est prévu un local, (la Galerie des Cerfs au Palais ducal), un budget, un personnel, des acquisitions sur catalogue, “ *à commencer par les auteurs sacrés* ”, un récolement annuel “ *selon le catalogue qui sera en dépôt chez le Chancelier* ”. Le prêt à domicile est envisagé, car il est question d'un “ *moyen pour permettre qu'on se puisse servir dehors des livres sans courir risque qu'elles se perdent* ” Dans la bibliothèque, il est prévu “ *une petite chambre pour le garde; et cinq ou six loges [ on dit aujourd'hui «carrels» ] - dans les embrasures des fenestres - pour ceux qui voudront venir y travailler* ”.

L'institution d'une Académie royale est préparée, puisque Stanislas mentionne trois Censeurs chargés d'attribuer deux prix, chacun de 600 £ qui “ *ne sont établis que pour des Lorrains* ”, “ *en y comprenant pour quatrième le Bibliothécaire qu'on suppose devoir être assez savant pour examiner avec ses trois collègues ... tout ce qu'on aura composé ... sur tel sujet de science et des arts que ce soit* ”.

L'édit<sup>6</sup> sortit des presses avec quelques jours d'avance :

Cet édit est lu à la Chambre du Conseil le 30 Décembre 1750, et le Procureur général du Roi, Collenel, remercie le souverain:

« *C'est ainsi que cet Auguste Maître, méditant jour et nuit sur les moyens de nous rendre heureux, croit avoir perdu les jours qu'il n'a pas marqué par quelques nouveaux bienfaits*».

Immédiatement, c'est-à-dire le 4 Janvier 1751, Durival reprend: « *Le Roy de Pologne va à Nancy voir la Salle des Cerfs tenant à l'Intendance, pour déterminer si ce sera là que sera placée la Bibliothèque publique qu'il a fondé par Edit du 28 Xbre 1750.*

Les Statuts de la Société royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy sont publiés à la date du 27 Décembre 1751, à Lunéville. La brochure ne fut imprimée qu'en 1752 par Pierre Antoine, « *imprimeur ordinaire du Roi, de la Société royale, & de l'Hôtel de Ville.* » Mais la date de fondation donnée est celle même de la création de la Bibliothèque royale :

« *Le Roi de Pologne, voulant donner des marques ultérieures de son affection à la Société des Sciences & Belles Lettres qu'il a établie à Nancy par son Edit du 28 Décembre 1750, Sa Majesté a résolu le présent règlement, qu'elle veut & entend être exactement observé* ».

La bibliothèque apparaît fréquemment dans ces statuts. Le Secrétaire est en même temps Bibliothécaire ( Il s'agit de charges perpétuelles). En qualité de Bibliothécaire, « *il veillera à la conservation des Livres de la Bibliothèque publique, achètera tous les ans ceux dont il faudra l'augmenter, de l'avis de la Compagnie. Il fera aussi la recette & la dépense des revenus* ». Les assemblées ordinaires se tiendront dans la Salle jointe à la Bibliothèque, et les Assemblées publiques dans la Bibliothèque même.

L'article XXXV ajoute « *Il sera travaillé à une Histoire générale de Lorraine. Cet Ouvrage se fera par la Société en commun, sur les Mémoires qui seront rassemblés par les Académiciens.* » Enfin, « *le sceau de la Société sera un Apollon avec ses attributs, montrant d'une main des Livres de Bibliothèque, & présentant de l'autre une Couronne de Lauriers ...* »

La Société littéraire est en gestation en Janvier 1751 : Durival en parle, sans donner le jour : « *le Roy de P. assembla ses Censeurs à La Malgrange ... et leur fit lire une instruction signée de lui datée du 16 Janvier 1751 (composée par l'évêque de Troyes Poncet de La Rivière).* ».

Pendant ce même mois de Janvier le problème crucial du financement est réglé par un Traité diplomatique : c'est apparemment le procédé habituel pour les fondations du Roi de Pologne, qui paraît se considérer comme soumis aux décisions du Roi de France. On peut donc lire aux Archives départementales de Meurthe et Moselle [dossier C 177] le texte des « *Articles arrêtés entre le Ministre du Roy et celui du Roy de Pologne* » à Lunéville, le 17 Janvier 1751. Les plénipotentiaires étaient Jean-Baptiste de Chaumont, comte de Lucé, envoyé extraordinaire du Roy auprès du Roy de Pologne, et Jacques Hulin, ministre du Roy de Pologne auprès de Sa Majesté. Il est question de la bibliothèque publique et des prix attribués par les Censeurs :

« *La somme de cent quarante quatre mille livres monnoye de France que Sa Majesté Polonoise a fait remettre le onze du présent mois [de Janvier 1751] au sr Paris de Montmartel servira de fonds aux dits établissements et fondation, à raison de cinq pour cent, suivant la distribution qui en sera*

*ordonnée par Sa dite Majesté Polonoise au nom de laquelle il sera expédié une quittance de finance de ladite somme par le Garde du Trésor royal en exercice »*

Il sera versé « *une rente de sept mille deux cent livres par an, monnoye de France, payable de six en six mois, à compter du premier du présent [mois de Janvier] conformément au susdit Edit ... le dit Employ continuera d'être fait à perpétuité dans les dits Etats de ses finances de Lorraine et Barrois ... Laquelle rente de sept mille deux cens livres sera exempte du dixième, vingtième denier, et autres impositions ordonnées ou qui pourront l'être à l'avenir* ».

Dans un autre dossier<sup>8</sup> se trouvent la « *Ratification donnée par le Roi au Traité du 17 Janvier 1751 fait entre les Ministres des deux Roys au sujet de l'établissement d'une Bibliothèque publique à Nancy. Quittance du garde du Trésor royal portant 144.000 £ pour le fond du dit établissement. Quittance du 30 Mars 1751* ».

Selon Durival, Stanislas avait d'abord prévu un capital de 200.000 £, équivalant à celui consacré à la Chambre des Consultations. Y eut-il alors un problème de fonds ? En 1794, un rapport du dernier directeur de la Société royale sur la bibliothèque précise que le roi, « *outré les revenus qui lui avoient été assignés par la France sur la Lorraine, avoit en outre un Patrimoine effectif en Pologne qu'il a réalisé à son profit* ». Il existe en effet aux Archives départementales de Nancy un acte de vente contresigné par la reine Marie Leszczyńska à propos d'une terre située en Pologne. La famille Leszczyński possédait à l'origine des biens très étendus, qui n'ont pas été confisqués totalement.

Tout est prêt désormais pour l'ouverture de la bibliothèque, assurée d'une rente à perpétuité garantie par le Trésor royal de France. En réalité, la perpétuité s'éteignit avec la cessation des paiements des dettes, à partir du mois de Juillet 1790, soit après quarante ans. Le dépôt initial au denier vingt avait été remboursé deux fois.

Reprenons le Journal de Durival à la date du 3 Février 1751 :

« *Aujourd'hui à 10 heures et demie du matin, il y a eu à la Primatiale une messe du S.Esprit célébrée pontificalement par l'Abbé de Choiseul, primat, et chantée par la Musique du Roy de P. Il y avoit un détachement des Gardes du Corps de S.M. et le P. de Menoux, Jésuite, a prononcé en chaire un discours sur l'établissement de la Bibliothèque publique. MM. les évêques de Chaalons et de Troyes étaient présents.*»

« *A trois heures après-midi, dans une grande assemblée à la Salle des Cerfs, s'est faite l'ouverture de la bibliothèque par un discours de M. de Solignac. MM. Thibaut, puis de Tressan [ qui parla de mathématiques, de physique, et de la manière de faire des expériences] M. l'évêque de Troyes*



*a terminé la séance par un très beau discours sur le goût. Il a été le plus applaudi. L'Assemblée étoit très nombreuse: le duc Ossolinsky, M. de La Gal., les seigneurs et dames de la Cour y étoient, mais le Roy de P. n'a point paru. Au reste la Bibliothèque n'est point encore formée, et le Roy de P. ne veut y mettre que 10.000 £ de premier achat de livres».*

Cette cérémonie constituait, selon la décision du roi lui-même, la première séance publique de la Société royale, qui n'avait alors comme membres que les Censeurs royaux, dont quatre honoraires (le comte de Tressan, l'évêque de Troyes, le Primat de Lorraine Choiseul, et M. d'Heguerty) et cinq titulaires (M. Thibault de Monbois, le Chevalier de Solignac, le Chanoine de Tervenus, le Père de Menoux, et le Chanoine Gautier, de la Congrégation du Saint-Sauveur, professeur de Mathématiques et d'Histoire de l'Ecole des Cadets-Gentilhommes de Lunéville). C'est au cours de cette séance, où les orateurs soulignèrent les talents des artistes lorrains anciens et contemporains, que Thibault de Monbois devait proposer un nouveau titre à son souverain, inspiré de celui de Bien-Aimé porté par le Roi de France :

*« Un titre non moins honorable ne caractérise-t'il pas le Prince qui règne sur nous ? Hâtons-nous de le transmettre à la postérité. Fortunés Compatriotes, joignez, unissés vos voix à la mienne. Que le surnom de STANISLAS LE BIENFAISANT, gravé sur le marbre & inscrit sur le frontispice de ce Temple consacré aux Muses, fasse passer à nos derniers Neveux dans un seul mot, la mémoire de ses bienfaits signalés, avec les sentiments de tendresse & de reconnaissance, qu'il a lui-même imprimés dans nos cœurs en traits inefaçables»<sup>9</sup>.*

La bibliothèque une fois créée fut organisée par Solignac, dont le traitement de bibliothécaire se montait à 700 £, avec un personnel réduit à un seul sous-bibliothécaire, l'abbé Montignot, aux gages de 300 £ par an. La charge de Secrétaire était associée à celle de Bibliothécaire, et à perpétuité. Solignac l'exerça jusqu'à sa mort, le 28 Février 1773, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. L'acte de décès fait état d'une «mort imprévue». Louis XV accorda alors à la Société royale le droit de procéder, par voie d'élection, à la désignation du Bibliothécaire<sup>10</sup>. Le choix de l'assemblée se porta sur Esprit Pierre de Sivry, qui mourut à son tour en Novembre 1791. Il devait être remplacé par Joseph-François Coster, dernier Bibliothécaire à avoir été désigné par l'Académie. Il eut pendant la Révolution un rôle considérable.

L'abbé Montignot, sous-bibliothécaire, fut par contre vite remplacé par l'abbé Jean-Claude Tachin, qui mourut le 22 Mars 1763. C'est à cette date que, «choisi par le Fondateur lui-même» comme il le dit fièrement dans ses rapports annuels sous l'Empire, apparaît l'abbé Georges-



Antoine Marquet, qui exerça sous des titres divers la charge de bibliothécaire jusqu'à sa mort, à l'âge de soixante-seize ans, le 11 Novembre 1808, après quarante-cinq ans d'exercice. Jusqu'à la Révolution, le personnel se réduisait à cet unique sous-bibliothécaire. L'historien Christian Pfister signale une lettre de protestation de Mory d'Elvange à l'Académie : s'étant présenté à la bibliothèque pour y travailler, il avait trouvé porte close: l'Abbé Marquet était malade !

Le budget d'achats de livres était de 3.000 £, porté à un versement initial de 10.000 £ (une avance de trois ans) « *pour mettre la main à l'œuvre* ». Solignac paraît s'être occupé seul des acquisitions, peut-être avec l'aide de ses confrères de la Société royale. Il commandait des livres à des libraires parisiens qui adressaient les colis par la Poste, et suivait les ventes publiques grâce à des correspondants : il en avait un en particulier à Strasbourg. Le reste des 7.200 £ de la rente est consacré aux deux Prix annuels, soit 1.200 £, et aux quatre Censeurs (Thibault, Tervenus, Menoux et Joseph Gautier) qui reçoivent chacun 500 £ de France.<sup>11</sup> Les deux premiers prix furent attribués au sieur Jean Montault, chanoine de Bouxières, et à Jacques Faye, machiniste du Roy, selon les certificats du 13 Janvier et du 6 Novembre 1752.

Le Roi Stanislas se montrait généreux : en 1750, la bibliothèque des Jésuites de Pont-à-Mousson tournait avec 600£ par an, soit cinq fois moins que celle de Nancy. La bibliothèque de l'abbaye de Sainte Geneviève avait un budget annuel total proche de 1500 £. L'Académie de Bordeaux versait à son bibliothécaire 800£ par an. Solignac n'avait que 700£, mais il s'agissait d'un appoint : sa charge de Secrétaire du Roi lui apportait chaque année 3.000 £ de France.

Un conseiller du roi s'avisait t'il de la faveur faite à la bibliothèque de Nancy ? Le fait est que le budget fut assez vite diminué. Les archives signalent quelques gratifications supplémentaires, par exemple<sup>12</sup>, une allocation de 300 £ pour bois de chauffage et autres nécessités. Puis le roi envisage l'éventualité de la mort des Censeurs : il prévoit alors de consacrer le traitement du défunt à l'achat de livres, selon une brochure imprimée<sup>13</sup>:

Déclaration du Roi sur la destination du fonds des Gages des Censeurs royaux du quinze mai mil sept cent cinquante-deux. Fait à Lunéville le 15 Mai 1752. - Nancy : Nicolas Charlot, s.d. [1752].

Les sommes versées s'éteindront « *à mesure que les places vaqueront* ». Les sommes économisées seront allouées « *en supplément d'acquisition de livres pour la Bibliothèque publique que Sa Majesté a fondée à Nancy* ». Par ce changement, « *nous rendons égale pour l'avenir la condition des*

*Membres de la Société littéraire par nous établie, entre lesquels il ne doit y avoir d'autre distinction que celle du plus de mérite*. L'année suivante, par une note manuscrite datée de La Malgrange le 14 Août 1753, le roi décide la distribution de jetons d'argent de la valeur de trois livres tournois aux titulaires présents (les statuts fixent leur nombre à vingt) à partir du 1er Janvier 1754. (Ces jetons sont payés avec les crédits d'achat de livres, en attendant la mort d'un Censeur) . Le même texte constate la présence «*dans notre bibliothèque [d'] un fonds de livres assez considérable*» et manifeste le désir d'une nouvelle orientation :

«*Nous souhaitons que désormais on forme [dans notre bibliothèque] peu à peu un cabinet de médailles, d'instruments de physique, de modèles de machines et de tout ce qui peut concerner l'histoire naturelle ... [en saisissant les occasions] aux ventes des cabinets des curieux ... sans préjudice, néanmoins, de l'emplette des livres, dont l'acquisition doit continuer toujours, spécialement pour ceux qu'il importe d'avoir autant pour l'usage des académiciens que pour l'avantage de nos sujets qui cultivent les lettres* »<sup>14</sup> .

Quatre ans plus tard, le roi se ravise<sup>15</sup>:

La déclaration du 15 Mai 1752 est rapportée. Désormais, les gages des Censeurs seront affectés «*à mesure de vacance*» à l'assistance des sujets atteints par «*les maladies populaires, la grêle, le feu, ou autres fléaux*».

L'évolution s'achève en 1761. Le titre de l'acte royal est clair:

*Déclaration du roy qui réduit à mille livres la rente de trois mille livres qui étoit affectée à l'Entretien de la Bibliothèque, & les deux prix de six cens livres à trois cens ; & attribue le surplus de la première aux Maladies épidémiques, incendies et grêles, & la seconde aux Habillemens & Gages du Suisse, Ecrivain, &c de l'Académie. Du vingt trois novembre mil sept cent soixante un. - A Nancy: chez Charlot père, & ... fils, [1761] Enregistré à la Cour souveraine le 3 Décembre suivant*<sup>16</sup>.

«*Ayant ... fondé dans notre bonne ville de Nancy une Bibliothèque publique, & créé une rente de trois mille livres de France pour l'entretenir & augmenter successivement en Livres & Manuscrits; & reconnoissant, par le compte que Nous nous sommes fait rendre de son état actuel, que l'intelligence & les soins [soins] du Membre de notre Académie que Nous y avons préposé en chef ont surpassé notre attente au point de pouvoir se promettre que dans quelque tems cette Bibliothèque se trouvera complète ... « le roi juge préférable de réduire les mille écus à mille livres, et d'augmenter de 2.000 £ les 8.000 £ consacrées par les Lettres patentes du 17 Septembre 1748 au « secours des pauvres de nos Etats ... sans préjudice à l'application au même objet des gages des Censeurs de notre dite Académie* ».

Pour le reste, l'organisation de la bibliothèque ne connut aucun changement jusqu'à la Révolution :

La Salle de Lecture était ouverte 36 heures par semaine (soit tous les jours sauf Dimanche de huit à onze et de une à quatre heures) , avec fermeture annuelle de quinze jours à Pâques (Coutume durable, puisqu'elle ne fut abolie qu'en 1983, après le départ en Retraite de M. René Cuénot) et d'une semaine à Noël. Les autres bibliothèques publiques de France étaient pour la plupart ouvertes seulement un jour sur deux, sauf celle de l'Abbaye de Saint Germain des Prés, ouverte tous les jours sauf les dimanches et jeudis après-midi.

Il est resté au Fonds Piroux un dessin<sup>17</sup>, un «*Projet pour la Bibliothèque Royale de Nancy*», daté au verso de 1751. Il porte une annotation «*il est exécuté moïn riche*».

Le public était admis sans limite d'âge, selon le témoignage de l'Abbé Grégoire<sup>18</sup> :

«*... A l'âge d'onze ou douze ans, étant entré pour la première fois à la bibliothèque publique de Nancy, je demande au Citoyen Marquet des livres pour m'amuser - Mon enfant, vous êtes mal adressé : on n'en prête ici que pour s'instruire. - Je vous remercie de la leçon, dis-je, et je vous promets de ne jamais l'oublier* »<sup>19</sup>.

Les enfants étaient admis . Qu'en était-il des femmes ? Il n'existe aucune mention d'elles au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais les Archives départementales conservent<sup>20</sup> un Mémoire sans date, qui paraît remonter aux années 1787 ou 1788. Ce texte est adressé par les Facultés de Droit et de Médecine à Mgr le Contrôleur général. Elles demandent l'installation dans les deux ailes de logements pour les plus âgés des professeurs. Mais ce projet rencontre une opposition «*M. l'Intendant [estime] qu'il ne convient pas que l'on place des ménages dans ce bâtiment; qu'il ne faut pas donner occasion aux étudiants de faire connoissance avec les femmes qui les occuperont; qu'on pourroit y mettre le feu ...* » Les Facultés répondent à ces arguments :

«*Les Ecoliers n'auront pas de communication avec les femmes qui l'occuperont : les entrées donnent sur des Ruës différentes. Depuis que les Facultés font leurs fonctions dans ce bâtiment, on y a placé un Concierge pour entretenir la propreté dans les Salles. Quand la Bibliothèque de l'Académie y sera transportée, il sera indispensable d'y loger son Suisse et un Sous Bibliothécaire ... [Enfin] les Professeurs des Facultés, gens sensées et raisonnables ... ne risquent pas de mettre le feu. Les jours de Séances publiques de l'Académie plus de 500 [personnes] y assisteront* ».

Il est impossible de se faire une opinion d'après ce texte : le grand escalier de la Bibliothèque risque-t'il d'être fréquenté par les étudiants ? La prudence de l'Intendant paraît excessive : ces jeunes gens sont tous externes, et ils rencontrent certainement dans la rue des femmes non voilées. Quant au sous-bibliothécaire, il s'agit bien sûr d'un prêtre, mais l'Abbé Marquet pourrait utiliser les services d'une « *babette* ».

La première liste de lecteurs apparaît en 1811<sup>21</sup>. Il s'agit des rares privilégiés autorisés à emprunter à domicile. Il y en a six :

-Pierre-Joseph Thierry, prêtre, aumônier de l'Hospice des Orphelins de Nancy.

-R. Cuvier, pasteur de la Religion réformée.

- Philippe Claude, curé de la Paroisse Saint Nicolas.

-Bailly, chanoine de la Cathédrale

-Madame Le Groing de La Maison Neuve

-Jacquemin, prêtre, professeur de philosophie et membre de l'Académie.

Il y a donc autant de femmes que de membres de l'Académie parmi les clients autorisés à emporter un livre chez eux.

Ensuite, il n'y a plus qu'un jalon : c'est le « *Règlement pour la Bibliothèque publique de la Ville de Nancy* » publié à Nancy chez A. Poullet en 1841. On y lit en effet que « *le garçon de service doit ... recevoir le dépôt ... de livres, porte-feuilles, sacs de femme, cannes, armes, parapluies et manteaux, sans qu'à ce sujet il puisse réclamer aucune rétribution* »<sup>22</sup>.

L'augmentation progressive des fonds apparaît à l'examen des catalogues imprimés, le premier en 1756, avec 1070 notices (il s'agissait d'« *une espèce de germe de bibliothèque* », selon le Préambule), le second, rédigé par l'Abbé Marquet, en 1766 : il décrivait 2.011 titres. En 1790, le supplément avec additions manuscrites interfoliées montre encore 1308 numéros, soit un maigre accroissement d'une cinquantaine d'unités par an en moyenne.

A la même époque, la fondation connaît un premier déplacement : avec l'inauguration de la Place royale par les fêtes du 26 Novembre 1755, la Ville Neuve avait pris le pas sur la Ville Vieille, et l'ancien Palais paraissait éloigné du centre. En outre, il pouvait être dangereux de passer à la tombée de la nuit par la « *Voûte des Chameaux* », reste d'une ancienne porte fortifiée au bout de la Grand'Rue. Le Roi ordonne donc le transfert des livres, meubles, « *instruments & machines ... placés dans la galerie de l'ancien château ... dans les salles de ... l'Hôtel-de-Ville ... sur la Place*

*royale*»<sup>23</sup>. Le Journal du Lieutenant de police Durival<sup>24</sup> décrit les péripéties de ce mouvement, entre le 2 et le 6 Juillet 1763. L'Abbé Marquet, pour remplacer l'Abbé Tachin décédé, venait d'effectuer le premier recensement certain, et de dresser le 17 Mai 1763 un «*Etat des livres trouvés en déficit à la Bibliothèque royale de Nancy*»<sup>25</sup>

Au 1<sup>er</sup> Juin 1763, Durival fait état d'un projet de don de la bibliothèque à la ville. Le 5 juin, «*le Roy... paroît disposé à transférer la Bibliothèque sur la Place roïale dans la maison de M. Alliot [il s'agit de l'Hôtel de la Reine]. Mais il voudroit que la Ville de Nancy contribuât à l'acquisition*». Au 21 Juin, Durival rend compte à l'Académie du projet du roi «*de remettre la bibliothèque publique à l'Hôtel de Ville*», ce qui est confirmé par l'Ordonnance du 27 Juin. Le 2 Juillet, «*le Roy vient voir les travaux des Portes Stanislas et Ste Cathérine. Il est reçu en cérémonie à l'Hôtel de Ville et, au premier étage, marque [les pièces] où on placera les armoires*». D'après un rapport rédigé trente ans plus tard, le roi aurait donné à la bibliothèque un appartement qui lui était destiné pour y demeurer lors de ses séjours à Nancy. Il s'agit de cinq pièces situées à droite du Salon carré, à l'emplacement du Cabinet du Maire, mais il est difficile de l'affirmer faute de plan ancien de l'Hôtel de Ville.

Dans le courant du mois de Juillet 1763, «*partie des armoires de la Bibliothèque étant déjà posées, on commença à transporter les livres à l'Hôtel de Ville...*» *Le Roi Stanislas et le Chancelier viennent voir la bibliothèque le 16 Août, et la première Assemblée publique de l'Académie se tient dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville le 20 Octobre*, «*Le nombre des auditeurs n'étoit pas considérable*».

En apparence, le transfert à l'Hôtel de Ville de la Bibliothèque et de l'Académie était définitif. Tout est remis en question cependant très vite, en tous cas à partir de 1768.

La mort de Stanislas en Février 1766 entraîne le rattachement immédiat de ses domaines à la France. La Lorraine perd à la fois son autonomie, son identité et ses ressources propres : les «*Folies*» du Roi de Pologne sont détruites par économie, en particulier la célèbre Fontaine aux Automates du Château de Lunéville. La disparition de Marie Leszczyńska en 1768 est suivie aussitôt de l'expulsion des Jésuites demeurés en Lorraine malgré l'Edit de 1762 grâce à la protection de la Reine.

Dès la mort du roi, peut-être même avant, il avait été question de ramener à Nancy l'Université jésuite de Pont-à-Mousson. Un projet très complet, avec un préambule d'intention, se trouve exposé dans un Mémoire sans date conservé aux Archives départementales<sup>26</sup>:

*«Tandis que l'Université subsistera à Pont-à-Mousson, on n'aura pas l'espérance de voir fleurir les Arts, et les jeunes gens, moins retenus qu'excités à la débauche par des hôtes sans éducation ny talent, ne fournissent aujourd'hui*

*que trop de preuves qu'ils en reviennent plus vicieux qu'instruits ; au lieu qu'à Nancy, retenus par un ordre plus strict, frappés par des exemples et dirigés par des personnes capables, il y a tout à se promettre qu'ils en sortiront avec de l'Education, des moeurs et du talent, ce qui est plus que suffisant pour interresser l'Etat et faire fleurir l'Université.*

Le mémoire poursuit en proposant la construction à Nancy d'un Hôtel de l'Université, dont le coût est évalué à 700.000 £, que l'on se propose de réunir en prélevant sur toutes les marchandises entrant et sortant de la ville de Nancy un droit d'octroi, imposé autant aux divers grains qu'au bétail sur pied et aux vins «étrangers» importés de Champagne, de Bourgogne et de la Vallée du Rhin.

Pendant ce temps, le Roi de France prononce en Juillet 1768 la dissolution des cy-devant Jésuites en Lorraine. Par Lettres patentes du 5 Août 1768, Claude-Louis Forneron est nommé économiseur des Biens des Jésuites, et pose les scellés dès le 12 Août sur «tous les meubles, effets, linges, vases sacrés, ornements extant dans les maisons, bâtiments, églises ...» Il fait procéder à la vente du mobilier ... «à la réserve des boiseries de la Bibliothèque de la maison des missions dont le comptable a sursis à la vente jusqu'à présent.»<sup>27</sup> C'est là qu'apparaissent pour la première fois les boiseries des Jésuites, actuellement placées dans la Salle de lecture de la bibliothèque municipale.

*«Boisures de la Bibliothèque de Pont-à-Mousson : Le comptable ayant fait annoncer par affiches la vente de la boisure de la bibliothèque de Pont-à-Mousson, il y en a lu en conséquence plusieurs publications, mais les mises qui ont été faites se trouvent beaucoup au dessous de la juste valeur ; le comptable sur les ordres de M. le Premier Président [ Michel-Joseph de Coeurderoy, chevalier, premier Président de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois ] a cru ne pas devoir passer outre parce que cette pièce pouvoit à la suite être placée dans une des salles du bâtiment qui sera construit pour les Ecoles de Droit et de Médecine.»*

Il est donc question dès 1768 d'installer une bibliothèque à l'Hôtel de l'Université, et d'y placer la «carcasse» des Jésuites [ Le terme apparaît dans les rapports révolutionnaires ] . Il s'agit d'un ensemble de boiseries de style Rocaille, teintes couleur bois «à la Capucine», c'est-à-dire couleur Robe de Capucin. En 1891, Eugène Martin les attribue aux Frères Paulus et Seiffrid dans son livre sur « L'Université de Pont-à-Mousson »<sup>28</sup>. Elles auraient été sculptées entre 1740 et 1746 d'après un rapport tardif [ après 1800 ] . Les livres de compte du Collège des Jésuites donnent quelques indications de datation :

Le bâtiment à usage de bibliothèque est construit par un entrepreneur nommé Marchal. Les plans sont établis le 9 Mars 1744, et il est question au mois de Mai 1745 du « parfait payement de la conduite du bâtiment et gratification » se montant en tout à 1.048 £ 9 sols<sup>29</sup> . En Juillet 1745, on voit apparaître une mention qui reviendra fréquemment:

« *Au Sr Mangin pour sculpture des portes de la Bibliothèque : 150 £* »

En octobre « *pour deux pommes de pin sur la Bibliothèque : 60 £* »

« *Pour une pomme de pin mise sur le passage de la bibliothèque : 17 £ 1 sol* » . Il s'agit donc d'un sculpteur sur bois.

Le même artisan réapparaît chaque trimestre du 27 Septembre 1755 au 5 Juillet 1756 « *A Mangin, sculpteur, à compte du plafond de la bibliothèque du Collège* » pour un total de 844 £ 15 sols. Il s'agit apparemment de placer un décor élaboré sur un plafond payé 288 £ 13 sols « *Au Sr Mougeot, pour parfait payement du plafond de la bibliothèque* ».

Le 9 Août 1756, on trouve « *A Favier, pour le plan du plafond de la bibliothèque et pour journées d'échafaudage : 19 £ 7 sols 6 deniers* ».

Du 9 Janvier 1757 au 4 Avril 1758 on retrouve le sculpteur Mangin avec une formule plus courte: « *Au Sr Mangin, pour la sculpture de la bibliothèque* » ; la dernière mention donne: « *Au Sr Mangin pour paiement complet de la bibliothèque* » . Au total, il a reçu 2.127 £ 7 sols en plus des 837 £ correspondant précisément au plafond.

Il n'est question nulle part des Frères convers Paulus et Seiffrid . Eugène Martin a pu disposer d'archives brûlées dans l'incendie du mois de Septembre 1944, qui détruisit à la fois l'Université jésuite et l'Abbaye Sainte Marie-Majeure de Pont-à-Mousson. Le Frère Seiffrid est absolument inconnu, mais le nom de Paulus est cité par la biographie de Michel. Il est né à Vergaville, près de Dieuze, dans l'ancienne Meurthe, et son acte de baptême est conservé aux Archives départementales de Metz :

Il s'agit de Jean Paulus, fils d' Etienne Paulus, menuisier, et de Jeanne Houbaut, baptisé le 19 Octobre 1710 dans la paroisse Saint Pierre de Vergaville. Il est petit-fils d'un manoeuvre appelé Nicolas Paulus, et neveu d'un cordonnier et d'un manoeuvre. Une famille d'artisans donc. Il est question sur le même registre d'un sculpteur nommé François Dufau, demeurant également à Vergaville : un apprentissage du métier est donc possible. Le Frère Paulus (1710-1781) réapparaît à Bruxelles comme machiniste au service de Charles-Alexandre de Lorraine, pour qui il construit une horloge astronomique . Il en fait une autre pour la ville de Bruxelles.

Des précisions se trouvent peut-être dans un manuscrit de 1781, en commande.

On peut en tous cas supposer que les boiseries de Pont-à-Mousson sont encore neuves en 1768, quand Coeurderoy décide de les transférer à Nancy . L'architecte Charles de Montluisant est alors chargé d'établir les plans et le devis de l'Hôtel de l'Université de Nancy. Il n'est pas



lorrain, étant fils d'un notaire de Bourg de Husson, près de Laon. Il porte le titre d'Inspecteur des Bâtiments et Usines du Domaine du Roi entre le 4 Avril 1763 et sa mort le 14 Mai 1780. Le Professeur Pupil n'a pas retrouvé les plans d'origine, mais les devis sont restés dans le fonds des Jésuites aux Archives départementales. Le devis estimatif du 1<sup>er</sup> Juin 1770 était de 161.360 £ 5 sols 5 deniers. Il y eut adjudication au rabais [ nous dirions appel d'offres au moins disant ] qui fut accordée à l'entrepreneur Joseph Mengin pour un chiffre inférieur d'un tiers à l'estimation de base. Le bâtiment principal devait coûter 59.876 £ (5 septembre 1770) et les ailes 46.975 £ (25 Avril 1771) .

Les travaux commencent le 13 Septembre 1770, mais on perçoit très vite des difficultés financières : le devis initial décrit un pavillon avec balustrade, pots-à-feu et fronton aux armes du roi ( en 1770, il s'agit de Louis XV) . Ce décor est abandonné . Il n'y a même pas de quoi creuser les fondations puisque l'architecte Claude-Thomas Gentillâtre propose le 11 Septembre 1770 de se charger lui-même de construire une cave voûtée pour le corps central, à condition d'en disposer pour la louer (le locataire sera un marchand de vin) . Il n'y eut apparemment jamais de caves sous les ailes.

Le devis du 1<sup>er</sup> Juin 1770<sup>30</sup> consacre trois pages aux lambris de la Bibliothèque des ci-devant Jésuites de Pont-à-Mousson qui doivent être transportés intégralement après avoir été numérotés. On estime la dépense totale à 2.342 £ dont 300 £ pour démonter les boiseries, *«à l'exception de l'appui en fer du pourtour de la Gallerie, qui a été enlevé par les anciens soi-disans Jésuites»*<sup>31</sup>. Le démontage commence en 1773, *«mais les officiers de l'Hôtel de Ville de Pont-à-Mousson ont fait des représentations à M. le Premier Président qu'en les démolissant on dégraderoit considérablement les murs en arrachant les traverses et les plafonds, en démolissant les courbes . Il a été ordonné de les laisser et de faire la nouvelle gallerie en bois neuf, tant les longerons, traverses et courbes suivant les dimensions ...»* Le transport effectif est fait du 20 au 30 Août 1775 par un batelier nommé Claude Noël, par ordre de Claude Gérard, maître menuisier à Nancy, contre 318 livres de France, y compris une indemnité à cause de la gêne causée par *«les messieurs de l'hôtel de ville [de Pont-à-Mousson, qui] ...prétendent qu'on ne les enlèvera pas, et ne permettent pas de démolir la charpente et menacent nos ouvriers de la prison»*<sup>32</sup> . Au total, Jacques Gérard touchera 716 £ 17 sols 9 deniers pour frais de transport de la bibliothèque de Pont-à-Mousson. Il en coûtera encore 614 £ de réparations pour remettre le tout en état, car il fallait restituer des pièces manquantes, les lambris démontés étant restés pendant trois ans à la merci de tout le monde.

Les travaux n'avancèrent que très lentement, les biens de l'Ordre s'étant révélés insuffisants. Il fallut lever un impôt spécial d'un montant de 4.000 £ pour poursuivre le gros œuvre, qui était à peine terminé en 1789.

Un manuscrit<sup>33</sup> intitulé «*Projet d'arrêt qui ordonne la construction du bâtiment de l'Université*» selon les délibérations municipales du 8 Août 1770 et l'Edit de Marly de Juin 1769 montre qu'une fusion de la Bibliothèque royale avec les collections des diverses Facultés est envisagée : «*en rendant à la Ville la libre jouissance des appartemens occupés ... par la Bibliothèque publique et la Société roïale des Sciences et Belles Lettres, et en construisant au dessus des Ecoles... placées au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, un vaisseau pour la dite bibliothèque, et des salles et logemens pour la dite Société roïale, le même édifice serviroit tout à la fois à l'embellissement de la dite ville, ... à l'utilité de ses habitans, et à l'instruction de la jeunesse... qui trouvera près d'elle une Collection nombreuse de livres choisis dans tous les genres de Sciences...*»

L'Académie résistait de toute sa force d'inertie. Il fallut pourtant se plier aux bouleversements entraînés par la Révolution.

Dès le 2 Novembre 1789, l'Assemblée constituante décréta la saisie des biens d'Eglise : les bibliothèques de couvent devenaient propriété de la Nation. Les textes d'application ordonnèrent d'abord un inventaire sommaire des collections, puis la création dans chaque District de «*Dépôts littéraires*» où les fonds des maisons religieuses (rejoints plus tard par ceux des émigrés, des prisonniers, et des condamnés à mort «*frappés du Glaive de la Loi*») seraient rassemblés et traités par des Commissaires bibliographes. A Nancy, le Directoire du Département de la Meurthe choisit comme bibliographes l'Abbé Marquet (qui avait prêté serment à la Constitution civile du Clergé) et l'avocat Claude Fachot (1754-1814). Chargés du tri, du transport, du classement, du catalogage et de l'enregistrement d'une masse de soixante-quinze mille volumes, ils se mirent à l'ouvrage avec alacrité : «*Je n'aurois pas troqué ma place de Commissaire bibliographe contre le grade de Général*» déclarait Fachot<sup>34</sup>. Commencé le 23 Mai 1791, ce labeur de géant se poursuivit sur six années, d'abord sur cartes à jouer, puis sur registres<sup>35</sup>. Au même moment, la Mairie de Nancy revendiquait les salles du premier étage de l'Hôtel-de-Ville pour y installer les services du nouvel Etat-civil dans la salle de lecture et la Cour martiale dans le Salon carré, jusqu'alors réservé aux séances de la Société royale des Sciences et Belles Lettres. C'était le 20 Octobre 1792.

L'invasion municipale est fortuitement aidée par le passage des «*Fédérés*» du 12 au 14 Novembre 1792. Le Journal de l'Abbé Marquet<sup>36</sup> commence par le récit de ces trois jours de vandalisme où un régiment

de Volontaires de Quatre-Vingt-Douze entouré d'une foule déchaînée fit un feu de joie avec une collection de portraits de souverains, de prélats et d'écrivains lorrains «*qu'il leur plaisoit de qualifier de tyrans, de calottins et d'aristocrattes*»

Le 14 Août 1793, la Convention abolit toutes les Académies et Sociétés savantes, ainsi que les Universités. Enfin le bibliothécaire Joseph-François Coster (1729-1813) est emprisonné dix-huit mois au Refuge, malgré ses protestations ... et une manifestation de ses voisins et amis de Malzéville ! Il est resté de cette épisode un factum dans lequel Fachot représente à ses geôliers qu'il doit achever «*la description... d'un médaillier, d'un monétaire et d'une bibliothèque... actuellement sous les scellés*». Le prêt étant de toutes façons interrompu depuis plusieurs années, les livres sont transportés dans la «*Salle haute de l'Université*» le 12 Messidor An II (30 Juin 1794) .

Après un intermède de cinq ans où les seuls professeurs de l'Ecole centrale de la Meurthe en ont eu l'usage, la Bibliothèque «*départementale*» est ouverte au public le 18 Frimaire An VIII (9 Décembre 1799) avant de devenir municipale, mais avec une forte proportion de «*Fonds d'Etat*» le 28 Janvier 1803.

De cette période agitée, la bibliothèque royale sortait enrichie : en 1790, elle contenait 3.319 titres en 8.000 volumes. Les bibliographes firent un choix d'environ 15.000 livres dans les fonds saisis, de manière à compléter la collection initiale en maintenant de préférence les acquisitions primitives et les éditions les plus récentes. Quant au reliquat, il devait servir à établir des ensembles réduits au profit de Préfecture, Municipalité, Cour d'Appel, Evêché, Séminaire et Sœurs Vatelottes (chargées de l'Enseignement primaire. Ce surnom de la Doctrine chrétienne vient du nom de son fondateur, le Chanoine Vatelot) . Les ventes de doubles furent poursuivies jusqu'en pleine Restauration, après 1820. Revenue à la condition banale de bibliothèque municipale tardivement classée, la fondation du Roi Stanislas évolua selon la loi française et s'accrut au rythme irrégulier des crédits municipaux et nationaux, des dons et legs d'origine variée, des nouvelles saisies après la Séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, enfin à partir de 1943 du Dépôt légal des imprimeurs des quatre départements lorrains, tenus d'apporter à Nancy deux exemplaires de leurs travaux.

La Nouvelle Université et la bibliothèque vécurent côte à côte jusqu'au Second Empire. Le Notaire Noël proposait en 1850 d'utiliser les salles vides pour y installer le Musée historique lorrain en projet. Il s'indignait aussi du manque de personnel et des horaires d'ouverture trop réduits, qui empêchaient les Nancéiens de profiter des livres. «*Ces séquestrations*» sont un scandale : «*C'est le public qui achette les objets, qui paie les salaires des gardiens, des surveillants ; c'est le public qui doit jouir, ou cesser de payer*».

La situation avait changé du tout au tout à l'époque où Christian Pfister, un Professeur venu d'Alsace et auteur de l'excellente *«Histoire de Nancy»* louait avec chaleur *«MM. les bibliothécaires de leur obligeance extrême. Certainement, dans aucune bibliothèque de France... le service n'est mieux organisé qu'à Nancy»*. Depuis 1888, la grande Salle de lecture de 144 places était ouverte de 9 heures du matin à 10 heures du soir pendant l'année scolaire, et recevait en moyenne 364 personnes par jour.

Le Vingtième siècle devait apporter encore de profondes transformations avec les travaux de 1930 : installation au rez-de-chaussée d'un Entresol doublant la surface des magasins, et ouverture au public de l'étage noble avec ses boiseries disposées dans le corps central et dans l'aile gauche. En 1869, les lambris de style Louis XVI de la bibliothèque du couvent des Minimes (actuel Lycée Henri Poincaré) avaient été transportées de l'autre côté de la Place de Dombasle pour former une *«Salle des Professeurs»* qui leur fut affectée jusqu'aux événements de 1968.

Après la Seconde Guerre Mondiale, il fallut aménager greniers et caves (certains habitants de Nancy se souviennent d'y avoir trouvé abri pendant les alertes) . L'ancien appartement de fonction du Conservateur en Chef fut converti en Centre de Lecture publique en 1947, tandis que les enfants se retrouvaient à l'étroit dans l'ancien Vestiaire, en 1952.

Les collections augmentaient régulièrement et les projets d'extension sur place se heurtaient aux nécessités de la Conservation d'un Monument historique sobre, sévère... et plus impressionnant qu'accueillant pour le grand public.

Le 13 Avril 1991, l'inauguration de la Médiathèque située dans la Fabrique des Tabacs désaffectée marquait la coupure entre l'Etude et le Plaisir, avec l'apparition de vastes pièces claires destinées à un Public élargi aux quatre Départements lorrains. L'appréciation manifestée par une clientèle nombreuse, rapidement triplée, ( en Décembre 1997, 14.964 abonnés à la Médiathèque, dont 5.977 enfants, contre 1.154 à la *«Bibliothèque Stanislas»*) indique à quel point ce nouvel établissement correspond à un besoin de la population, surtout du groupe des enfants, nos lecteurs de Demain.

Pendant l'Eté 1998, la Bibliothèque d'Etudes a été à son tour équipée de l'Informatique. Certains habitués crient à la profanation du *«Temple du Savoir»* et parlent de former une Association pour le démontage des terminaux. Gageons que d'ici à l'an Deux Mille, la clientèle aura appris à apprécier les immenses services rendus par la Cybernétique et se pressera aux cérémonies qui marqueront sans doute le Deux Cent Cinquantenaire de la fondation par un Roi de Pologne en exil.

### Description des fonds de la Bibliothèque municipale de Nancy

La Bibliothèque de Nancy est destinée à « *l'Honnête Homme* » au sens classique, c'est-à-dire qu'elle cherche l'universalité sans approfondir aucun domaine sauf l'histoire, l'édition, l'iconographie et en général toutes les questions liées à la Lorraine. On peut affirmer que l'essentiel des titres cités dans le « *Trésor du Bibliophile lorrain* » de Justin Favier sont conservés dans la bibliothèque qu'il a dirigée et étudiée pendant près de quarante ans. La « *Bibliographie lorraine* » en cours d'impression est également dressée par M. René Cuénot, Conservateur de 1946 à 1983, à partir de fonds situés à Nancy. Les collections régionales, y compris estampes, plans et dessins, sont décrites avec minutie dans le « *Catalogue du Fonds lorrain imprimé* » à la date de 1898. Chaque époque a contribué à l'enrichissement de cet ensemble régional élargi aux œuvres d'écrivains nés dans les limites de l'ancien royaume d'Austrasie.

Le fonds initial, avec le legs des livres personnels de Stanislas en 1766, contient les recueils d'architecture de Héré, la ferronnerie de Jean Lamour, le Compte général de la dépense, et quelques beaux livres à gravures aux armes royales de France ou de Pologne sur maroquin rouge parfois signés de Padeloup. L'histoire de Pologne apparaît très peu, dans la donation Zaluski (en latin) complétée par un petit nombre d'imprimés en langue polonaise.

Les saisies révolutionnaires ont apporté entre autres les livres aux armes ou à la devise de Nicolas Vassart de Bar, conservées au Prieuré bénédictin de Flavigny, et les manuels du médecin Jean Garnier, exécuteur testamentaire de Jacques Callot, provenant des Carmes déchaux de Nancy, ainsi que le précieux Ptolémée de Guillaume Fillastre, évêque de Toul, acquis au XVII<sup>e</sup> siècle par les Tiercelins de Nancy, où l'on peut trouver une carte précolombienne du Groenland.

A une époque indéterminée, divers magistrats ont légué quantité d'actes souverains (Edits, Lettres patentes, Ordonnances) pour la plupart non catalogués (Fonds des Mélanges lorrains) en particulier sous forme d'affiches ou plutôt de « *Placards* », ou bien en recueils chronologiques avec tables.

En 1832, le Général Drouot offre aux jeunes officiers un ensemble de 600 cartes de campagne qu'il avait reçues du Dépôt de la Guerre à l'époque où il était Aide-de-Camp de l'Empereur. Ce précieux cadeau contient en particulier une série de cartes de Russie d'Europe, mais dont aucune ne porte les marques de la Campagne de Russie, à laquelle participa pourtant « *le Sage de la Grande Armée* ».

L'importante collection lorraine réunie par le Notaire Noël, proposée à la Ville de Nancy pour 40.000 F, fut refusée à cause de son prix trop élevé, mais le bibliothécaire fut autorisé à acquérir 900 pièces choisies surtout parmi les manuscrits, pour un montant de 5.000 F.

En 1862, la veuve du Comte Boulay de La Meurthe (1797-1859) fit don de la bibliothèque de son défunt mari à la Ville de Nancy. Plusieurs fois ministre, et même Vice-Président de la République sous la Seconde République, il avait constitué de nombreux dossiers en reliant par sujet les impressions parlementaires (Chemins de fer, esclavage, éducation des femmes, colonies, etc.) . Tous ces mélanges classés, mais non catalogués, pourraient éventuellement servir à une recherche sur l'histoire de la Monarchie de Juillet. Le Fonds Boulay de La Meurthe rassemble 7.860 volumes au total.

Quatre érudits nés soit en Alsace, soit en Moselle, préférèrent verser leurs collections à la Bibliothèque de Nancy plutôt que de les laisser en Allemagne (Annexion, 1871-1919) : il s'agit du Docteur Herpin, de Metz; de Joseph-Alexandre Schmit, de Château-Salins, de Charles Mehl, de Strasbourg, et de Charles Abel, de Thionville. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle apporta également les livres de Guerrier de Dumast, de Lisinka Poirer, née Guibal; de la comtesse Sommariva, de l'érudite Gebhard, de Guilbert de Pixérécourt (Directeur du Théâtre de la Gaîté à Paris) et du naturaliste Soyer-Willemet, bibliothécaire.

Les pièces les plus consultées (et les plus abîmées) sont les estampes, plans et dessins constituant le Fonds iconographique. En dehors des feuilles décrites par Favier dans son «*Catalogue du Fonds lorrain imprimé*», il consiste en la juxtaposition de cartons à estampes légués en 1921 par la famille de Jean-Baptiste Thiéry, et de boîtes récemment inventoriées contenant les archives de l'Architecte Augustin-Charles Piroux, de Lunéville (1749-1805) . Les pièces les plus précieuses sont sans conteste les dessins à la plume originaux de Grandville, apportés en 1893 par le juriste Albert Boidin, exécuteur testamentaire du fils et héritier de l'artiste, Armand Gérard (1845-1890) . Le Fonds Poirer, surtout formé de romans, comprenait aussi une demi-douzaine d'albums rassemblant aquarelles orientalistes, gravures italiennes de Stefano della Bella, et carnets de croquis exécutés sous le Premier Empire par le père de Lisinka, exilé à Saint-Pétersbourg. Beaucoup d'auteurs sont heureux de trouver des illustrations pour leurs livres dans les custodes renfermant les Portraits et les Localités, surtout consacrées à des personnages et à des sites lorrains.

La Bibliothèque de Nancy a remis au Musée historique lorrain un grand nombre d'objets d'art provenant des saisies révolutionnaires (par exemple le Hanap offert aux Tiercelins de Sion par le duc Charles IV), un important fonds de monnaies et médailles et un ensemble de gravures de Jacques Callot. Quelques pièces archéologiques, Papyri ou momies égyptiennes, ont brûlé dans l'incendie de 1871.

Il reste à la bibliothèque une Toise-Etalon de France, confiée à la Ville en 1766 pour servir de mesure aux commerçants locaux après le Rattachement, et deux Fonds spéciaux inhabituels:

Les Ex-Libris, classés, conservés et répertoriés sur fiches par l'Association Française pour la Connaissance de l'Ex-Libris, ou A.F.C.E.L., proviennent surtout des collections du comte Antoine de Mahuet, et de Louis Denys-Vercruyssen. Une permanence et un secrétariat permettent de répondre à d'éventuelles demandes d'identification.

Un grand nombre de Faire-Part réunis au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle par Lucien et René Wiener, Conservateurs du Musée lorrain, par la famille de Rosières et par M. des Robert, sont classés en trois séries soit chronologiquement (avec une table), soit par nom de famille du défunt, des mariés ou du nouveau-né. On y trouve même mention de l'enterrement de la vie de garçon du jeune René Wiener ! Il a été possible grâce à ce fonds peu ordinaire de reconstituer les événements marquants survenus dans les familles Majorelle ou Gallé.

Les collections de la Bibliothèque municipale de Nancy continuent à s'accroître grâce aux acquisitions d'ouvrages et de périodiques variés apportés par l'Académie de Stanislas (par échanges) et par le Dépôt légal (titres imprimés dans les quatre départements lorrains).

Le budget alloué à la bibliothèque par la Municipalité permet de continuer les fonds et parfois de faire entrer dans les collections des livres anciens, des manuscrits précieux et depuis peu des œuvres d'artistes contemporains, de Lorraine ou d'ailleurs.





## Notes

- 1- manuscrit 1312 (863)
- 2- cote 702.018 (33)
- 3- voir M.A.S. 1904,p. XLIII, de Pierre Boyé: *Eloge historique du Chevalier de Solignac* La lecture passe pour être un plaisir plutôt qu'un bonheur, mais on trouve ici l'expression de la bienveillance du souverain
- 4- Il est édité dans le premier volume des «*Mémoires de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*» p. 19-37
- 5- Manuscrit 1137 (360)
- 6- Edit du Roy, portant établissement d'une bibliothèque publique, à Nancy, & fondation de deux prix. Du vingt-huit Décembre mil sept cent cinquante. - A Nancy : de l'imprimerie de Nicolas Charlot, 1751. - 9 p.; 4° [ cote 702.046 (8) ]
- 7- [ A.D. Mthe Mlle B 10.972]
- 8- [ A.D., B 10.972]
- 9- [ M.A.S., premier volume, 1754, p. 18-19]
- 10- [ Lettres patentes données à Versailles le 11 Mars 1773, cote 702.046 (11) ]
- 11- [ A.D., dossier B 1770 : Etat du Roy. Domaines, 1751. Recette générale des domaines et bois de Lorraine et Barrois. Exercice 1751, fol.11]
- 12- [ A.D.,B 10.972, le 12 Février 1752]
- 13- [ A.D., dossier B 10.972]
- 14- [ cité par Lepage: Archives de Nancy tome III p. 90-91].
- 15- Arrest du Conseil royal des Finances qui attribue les gages des censeurs au soulagement des maladies populaires. - A Nancy: Nicolas Charlot, 1757 [ Lunéville, 28 Novembre 1757. D'après A.D., dossier B 10.972]
- 16- [ Nancy B.M., Mélanges lorrains 3.566, et bis, et ter]
- 17- [ Fonds Piroux, pièce 394]
- 18- [ Nancy B.M., manuscrit 1134(536) ]

- 19- ( Lettre du 9 Pluviôse an 8, soit fin janvier 1800)
- 20- [ A.D., dossier C 55/ C56]
- 21- [ A.M., dossier R b 1 R 2: Bibl.publique 1791-1830, année 1811]
- 22- [ Article 33, p. 10]
- 23- (Ordonnance du 27 Juin 1763)
- 24- [Manuscrit B.M.N. 1310-1325 (863) ]
- 25- (Archives de la B.M.N., cote Archives BM Série J).
- 26- [ dossier C 52: Mémoire sur le transfert de l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy]
- 27- [A.D., dossier H 2251]
- 28- [ Paris-Nancy: Berger-Levrault, 1891]
- 29- [A.D., dossier H 2156]
- 30- [A.D., dossier C 55/ C56]
- 31- [ C 55/ C56: Devis en continuation du 16 Mars 1778, par Montluisant]
- 32- [ A.D., dossier H 2286]
- 33- [cote Archives BM Série A]
- 34- [Manuscrit B.M.N. 972 (434) p. 97]
- 35- [Manuscrits B.M.N. 1062-1064 (743) et 1070 (744) ]
- 36- [Manuscrit B.M.N. 1061 (662) ]



## ANNEXE: Bibliographie sommaire.

A Histoire de la Bibliothèque:

Imprimés:

1 / GILLET, Nicolas-Antoine

Rapport à M. le Maire de la Ville de Nancy sur la situation de la Bibliothèque publique au 1er Janvier 1845 / fait au nom de la Commission de surveillance par M.Gillet, secrétaire. - Nancy: impr. de Veuve Raybois et comp., s.d. (1845). - 53 p.; 8°

2 / GODRON, Dominique-Alexandre

La Bibliothèque publique de Nancy et l'Académie de Stanislas. / Par D.-A. Godron, ... - Nancy: impr. Berger-Levrault et Cie, 1877. - 14 p.; 8°

3 / FAVIER, Justin

Coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution : ce qu'elles étaient, ce qu'elles sont devenues. / Par J. Favier, ... - Nancy : Sidot frères, 1883. - 60 p. ; 8° (Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine pour 1883) .

4 / THIAUCOURT, Camille

Les Bibliothèques de Strasbourg. / Par C. Thiaucourt, ... - Paris ; Nancy : Berger-Levrault, 1893. - 117 p. ; 8° (extrait des Annales de l'Est) .

5 / CUENOT, René

Les Collections de la Bibliothèque municipale de Nancy. - P. 171-188 dans : Mémoires de l'Académie de Stanislas, 3 Novembre 1967.

6 / VAUCEL, Guy

Discours de réception de M. Guy Vaucel: les Fonds de la Bibliothèque municipale (1° Juin 1988). - P. 69-82 dans : Mémoires de l'Académie de Stanislas. Année 1987-1988, Tome II.

7 / MARKIEWICZ, André

Nancy : bibliothèque municipale. Pages 84 – 91 dans « Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions « Volume 3 : Champagne-Ardenne, Lorraine » – Paris : Ministère de la Culture; Payot, 1995.

**B : Catalogues.**

1 / Catalogue des livres et documents imprimés du Fonds lorrain de la Bibliothèque municipale de Nancy. / Dressé... sous la dir. de J. [Justin] Favier,... - Nancy: impr. A. Crépin-Leblond, 1898. - XV-794 p. ; 8°

2 / Chartes antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle conservées à la Bibliothèque publique de Nancy. / Par Christian Pfister, ... - Nancy: A. Crépin-Leblond, 1899. - 22 p. ; 8<sup>o</sup> (extrait du Journal de la Société d'archéologie lorraine, mars-avril 1899) .

3 / Choix de lettres tirées de la collection d'autographes de la Bibliothèque municipale de Nancy. / J. [Justin] Favier. - Nancy : Berger-Levrault, 1894. - 51 p. ; 8) (extrait des Annales de l'Est, 1894)

### **C : Sources manuscrites**

#### *A l'étranger:*

BAERT, Philippe

Mémoire sur la vie et les ouvrages de Jean Paulus, frère convers jésuite et célèbre mécanicien (Vers 1781).

Manuscrit II 95 (20), Bibliothèque royale de Belgique. Bruxelles.

N.B. : Le microfilm a été déposé à l'Académie de Stanislas en octobre 1999.

#### *A Nancy:*

1/ Bibliothèque municipale Stanislas (Section Etudes) :

Archives de la bibliothèque, classées en 1999.

2/ Archives municipales de Nancy:

a/ Acte de décès de Georges – Antoine Marquet, prêtre. A Nancy, rue Crébillon, le 11 novembre 1808.

b/ Archives anciennes, DD 33

Bibliothèque: documents relatifs à sa fondation : inventaires, catalogues, etc.

c/ Bibliothèque publique. Série M, page 56:

(2 b) M 4-1 (1790-1840) Bibliothèque publique. Bâtiment de l'ancienne Université.

Pour le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, voir la suite des dossiers M 4.

d/ Série R

2 b 1 – R 2 – 1 : Bibliothèque publique (1791-1830)

Pour la suite, voir les dossiers 2 b 1 – R 2 (2, 3, 4, ... 16)

3 / Archives départementales de Meurthe et Moselle :

B 1770 (registre) : Recette générale des domaines : Dépenses pour la bibliothèque publique. 1751.

B 1808. Année 1764 : Gages de l'Abbé Marquet (300 £) et achat de livres (1000 £).

B 1836, n° 194 : Prix de littérature à Georges-Antoine Marquet. 1769.

B 10;972. Année 1750 Edit du 28 décembre 1750 (imprimé) Discours de Collenel, procureur général du Roi, le 30 décembre 1750. Traité du 17 janvier 1751 entre la Lorraine et la France. Quittance du Garde du Trésor royal de France, 30 mars 1751. Gages des censeurs royaux et décisions modifiant l'emploi de la rente annuelle jusqu'en 1761.

C 52 : Mémoire (sans date) sur la nécessité de transférer l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy. Projet de construction d'un bâtiment pour 700.000 £... 12 février 1792 : facture pour parachèvement de l'Université sur ordre de l'Assemblée provinciale de 1787 (Miromesnil).

Ensemble de devis, adjudications, projets à partir de la vente des biens des Jésuites du 5 août 1768, et de la nomination d'un économiste-séquestre, Claude-Louis Forneron. Les travaux sont plusieurs fois interrompus. Imposition de 40.000 £ pour terminer . (27 mars 1778).

C 55 / C 56 (1770-1786) : Devis des ouvrages qui sont à faire pour la construction d'un hôtel à l'usage de l'Université de Nancy... (1<sup>er</sup> juin 1770) Description des lambris venus de Pont-à-Mousson. Paiement aux entrepreneurs parmi lesquels Jean-Baptiste Thiéry, maître maçon et tailleur de pierres (25 juillet 1782). Rémunération de l'architecte Mique (15 octobre 1789).

C 177 (1751) Versement au Trésor royal de France d'un capital de 144.000 £ placé à 5 % pour assurer à la bibliothèque un crédit annuel de 7.200 £ (Lunéville, 17 janvier 1751).

Archives des Jésuites de Pont-à-Mousson (Série H)

H 2122 Plans du Collège de Pont-à-Mousson dressés du 28 août au 10 novembre 1768. 13 feuilles. Emplacement de la bibliothèque.

H 2156 : Plans de la bibliothèque des Jésuites par Jean Marchal (mars 1744-mai 1745). Travaux du sculpteur Mengin (juillet 1745-août 1746). Statues payées à Adam, de Nancy (août 1746). Le bois de chêne est fourni par le sieur Didier de Raon. (février-novembre 1746).

H 2158 Plafond de la bibliothèque (27 septembre 1755-5 juillet 1756). A Mangin, sculpteur.

H 2159 A Favier pour le plan du plafond de la bibliothèque (9 août 1756) Octobre 1755-4 avril 1758: plafond et boiseries.

N.B. : le nom du frère Paulus n'apparaît nulle part. Mais il existe en H 2822 le texte d'une donation au monastère Sainte Elisabeth de Dieuze par Charles-Joseph Paulus, sculpteur, bourgeois de Vergaville, faite le 5 juin 1766. D'après le manuscrit de Bruxelles, le frère Paulus a construit des horloges. Il est arrivé à Bruxelles en 1763.

H 2233 : Les biens des Jésuites, mis sous séquestre, sont utilisés pour la construction de l'Université de Nancy sur la Place de Grève. Adjudication à Joseph Mengin et Claude-Thomas Gentillâtre, qui obtient jouissance de la cave (11-12 septembre 1770).

H 2251 Edit de juillet 1768 (Dissolution des cy-devant Jésuites en Lorraine). Compte-rendu par Claude-Louis Forneron des biens saisis sur l'Ordre supprimé. Les «boisures» de la bibliothèque ne seront pas vendues à l'encan, mais transportées à Nancy pour orner le bâtiment projeté pour l'Université de Lorraine après transfert.

H 2263 Comptes de C.L. Forneron pour 1770. (administration des biens sous séquestre).

H 2273 Début des travaux par Joseph Mengin (automne 1770) Déplacement de la fontaine de la Place de Grève (1771). Problème de l'eau.

H 2276 Excavation de la cave par Gentillâtre (7 novembre 1772) Mur de clôture. Le gros œuvre est terminé le 30 décembre 1772. Etat des travaux par rapport au devis primitif.

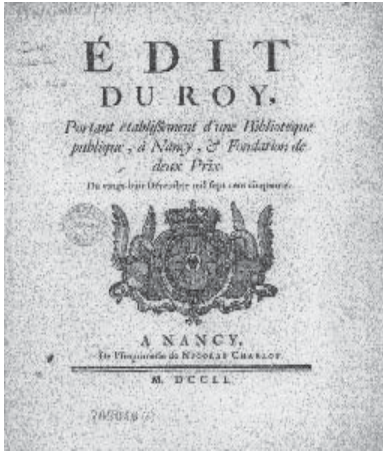
H 2277 L'architecte Montluisant est chargé de la construction des deux ailes du bâtiment. La réception est prévue pour le 25 juin 1772.

H 2282. Derniers paiements des sommes dues (1<sup>er</sup> février 1774). Description du bâtiment en pierre de Viterne, etc.

H 2286 Dépenses pour le transport des lambris de la bibliothèque de Pont-à-Mousson (Quittance du 30 août 1775). Intervention de l'Hôtel de Ville de Pont-à-Mousson et retard.

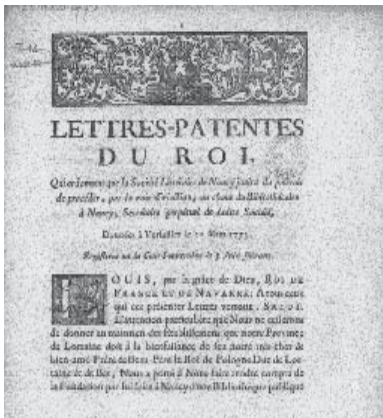
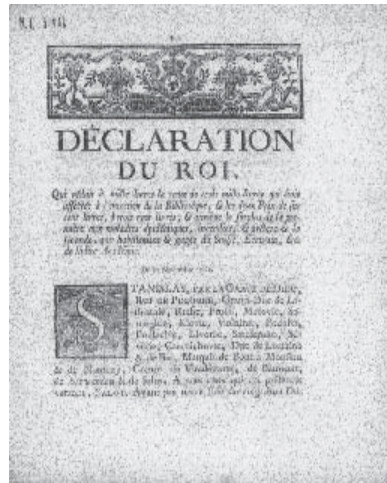
H 2287 Lettres-patentes du Roi Louis XV sur la régie des biens possédés par les Jésuites (imprimé du 5 août 1768). Nomination de l'économiste-séquestre Forneron.

Au 25 septembre 1776, état de réparations au bâtiment de l'Université, après un orage.



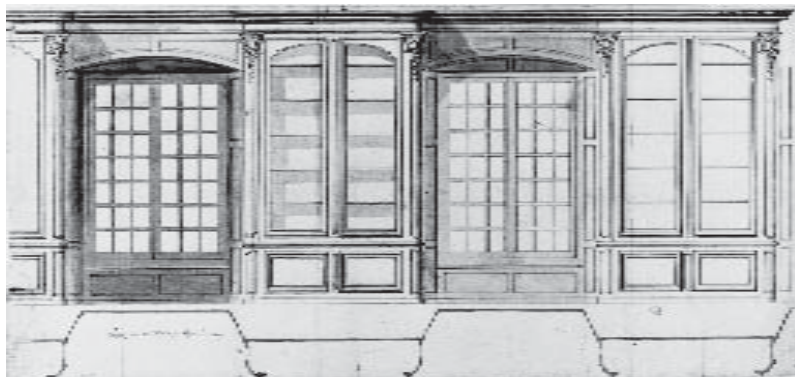
1 / Edit du roy [Stanislas] portant établissement d'une Bibliothèque publique à Nancy. – A Nancy: Nicolas Charlot, 1751 (B.M. de Nancy, cote 702.046 / 8).

2 / Déclaration du Roi [Stanislas] qui réduit à mille livres la rente... de la Bibliothèque...du 23 novembre 1761. – A Nancy: chez Charlot père et fils, s.d. [1751] (B.M. de Nancy, Mélanges lorrains 3.566).

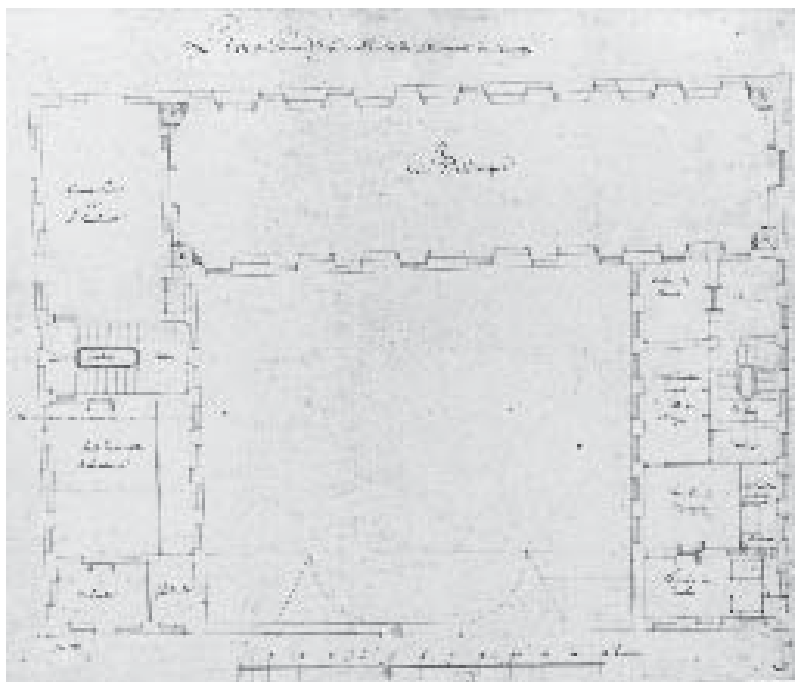


3/ France [Acte royal. 1773, 22 mars] Lettres patentes du Roi [Louis XV], qui ordonnent que la Société Littéraire de Nancy jouira du pouvoir de procéder, par la voie d'élection, au choix du Bibliothécaire à Nancy, Secrétaire perpétuel de ladite Société. Données à Versailles le 22 mars 1773. Registrées en la Cour Souveraine [de Lorraine et Barrois] le 3 juin suivant. – A Nancy: chez la Veuve Charlot, s.d. [1773] – 3 pages. (B.M. de Nancy, Mélanges lorrains 3583 ou 702.046 / 11).

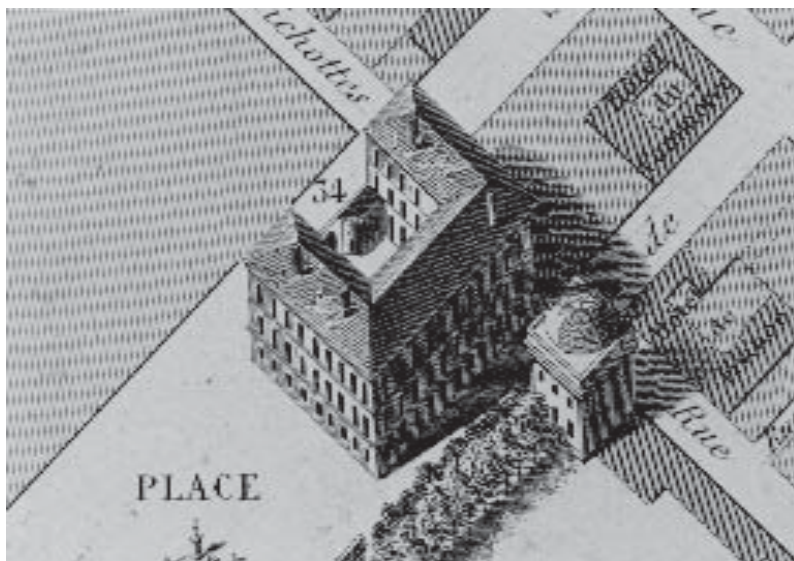




4 / Projet pour la bibliothèque de la Galerie des Cerfs, 1751 «à réaliser en moins riche» (B.M. de Nancy, Fonds Piroux, Des. 394).



5 / Plan du premier étage de l'Hôtel de l'Université de Nancy, vers 1780, avec l'emplacement de la bibliothèque ramenée de Pont-à-Mousson (B.M. de Nancy, Fonds Piroux, Des. 395).



6 / Plan pittoresque comprenant dans l'enceinte des deux villes l'indication de relief. Dress. et dess. par Chatelain, architecte du Département. Gravé par E. Ollivier, pub. par mlle Gonet. 1841. Détail de l'hôtel de l'Université, avec sa cour fermée, et de la Chapelle de la Visitation, - il s'agit du Lycée – (Cliché Carton, photogr. des Arch. dép. Document conservé dans la collection de plans de la B.M. de Nancy, n° 61 et 61 bis. Dimensions 960 x 650 mm. ).



7 / Bibliothèque des Prémontrés de Pont-à-Mousson, , attribuée aux Frères Gerdolle et Thomas Rossi. Construite en 1771-1774 après un incendie, elle fut détruite en septembre 1944 avec l'ensemble des bâtiments situés sur la rive droite de la Moselle. Au fond, statue du Père Marquette, étudiant puis professeur à l'Université jésuite de Pont-à-Mousson, qui découvrit le cours du Mississippi. (Cliché prêté par M. Pierre Lallemand).